

REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Séance du jeudi 28 janvier 2021

Nombre de Membres

<u>Afférents au Conseil Municipal</u>	<u>En Exercice</u>	<u>Qui ont pris part à la délibération</u>
19	19	19

Date de la convocation : Jeudi 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**.

Présents : CHUREAU E. VICENTE F. DELMAS C. THOMAS R. MUYS E. FORT D. BEAUMONT Y. BERNARD JL. CARNAC A. CARRIERE E. CARRIERE P. EGEA F. FAGES C. GALTIER S. GAUFFRE C. LEPETIT P.

Excusées : ARIZA E. pouvoir à CHUREAU E. – LOPEZ E. pouvoir à MUYS E.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **DELMAS C.** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET DE LA DELIBERATION : Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) 2021 – Demande de subvention pour les travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur la voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de St Georges de Luzençon a été reconnue en catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, durant l'année 2017 et 2018.

La voirie de la commune n'a pas été épargnée et il conviendrait d'effectuer des réparations sur plusieurs voies communales. Le montant total des travaux de réparations à réaliser s'élève à 35 069 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux H.T. : 35 069 €
- Taux de subvention demandé : 40 %
- Montant de la subvention DETR : 14 027,60 €
- Reste à financer (autofinancement) : 21 041,40 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour les travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur la voirie communale.**

Fait et délibéré, à St Georges de Luzençon, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier CADAUX

